



FICHE D'INFORMATION OBLIVACC

Le traitement de vos données à caractère personnel pour le suivi de la vaccination obligatoire dans le cadre de la gestion de l'épidémie de la Covid-19, dénommé « OBLIVACC »

En application de la loi du pays n° 2021-37 du 23 août 2021 et ses arrêtés¹ relatifs à la vaccination obligatoire, l'Agence de régulation de l'action sanitaire et sociale (ARASS) met en œuvre un traitement de données à caractère personnel, dénommé « OBLIVACC ».

Ce traitement est fondé sur les missions d'intérêt public de la Polynésie française de protection de la santé publique et de lutte contre la menace sanitaire liée à l'épidémie de covid-19 (article 6.1.e du règlement général pour la protection des données). Il est mis en œuvre conformément à l'arrêté n° 2233 CM du 12 octobre 2021 portant création d'un traitement de données à caractère personnel dénommé OBLIVACC, relatif au suivi de la vaccination obligatoire dans le cadre de la gestion de l'épidémie de la covid-19.

Il a pour finalité :

- d'identifier les personnes concernées par la vaccination obligatoire car exerçant une activité professionnelle ou bénévole les exposant ou exposant les personnes dont elles ont la charge à des risques de contamination ; ou exerçant des activités essentielles au fonctionnement de la Polynésie française ; ou exerçant des activités dans des conditions dans lesquelles les gestes barrières ne peuvent pas être respectés ;
- le contrôle du statut vaccinal par l'ARASS et par la direction de la santé dans le strict respect du secret médical ;
- et la délivrance d'une attestation de conformité à l'obligation vaccinale post-contrôle, téléchargeable sur le site de la Caisse de prévoyance sociale « espace individuel Tatou ».

Cette collecte de données s'effectue directement auprès de la personne visée par l'obligation vaccinale et/ou indirectement auprès de son employeur (liste des personnes concernées par l'obligation vaccinale - aucune donnée relative au statut vaccinal n'est collectée auprès des employeurs). Les données relatives au statut vaccinal peuvent être obtenues via la base Vaxi.

Les données traitées dans l'application Oblivacc sont ses données d'identification, fonctions, coordonnées et DN, ainsi que les données relatives à son statut vaccinal (schéma vaccinal complet, schéma vaccinal en cours, absence de vaccination, contre-indication à la vaccination).

Sont également traitées les données d'identification de son employeur (nom, n° TAHITI, adresse).

Les données collectées dans la base « OBLIVACC » sont conservées pendant la durée de l'application de l'obligation vaccinale. Elles seront anonymisées et également utilisées à des fins épidémiologiques et statistique pour les besoins des enquêtes sanitaires et du suivi épidémiologique de l'épidémie de Covid 19.

¹ - Loi du pays n° 2021-37 du 23 août 2021 relative à la vaccination obligatoire dans le cadre de la gestion de la crise sanitaire liée à la Covid-19 ; Arrêté n° 1749 CM du 25 août 2021 portant application de la loi du pays relative à la vaccination obligatoire dans le cadre de la gestion de la crise sanitaire.



FICHE D'INFORMATION OBLIVACC

La fourniture de vos données est obligatoire pour la délivrance d'une attestation individuelle de conformité à l'obligation vaccinale.

Les personnels habilités l'ARASS et de la Direction de la Santé (DS) ainsi que la Caisse de prévoyance sociale sont destinataires de vos données. L'ensemble de ces personnes est soumis au secret professionnel.

Vous disposez, après justification de votre identité, des droits d'accès, de rectification, de limitation de vos données ainsi que du droit d'opposition au traitement de vos données pour des raisons tenant à votre situation particulière, dans les conditions prévues par la loi « informatique et libertés ». Ces droits peuvent être exercés en s'adressant à : **L'AGENCE DE REGULATION DE L'ACTION SANITAIRE ET SOCIALE** B.P. 2551, 98713 Papeete, Tahiti, Courriel : manava@arass.gov.pf

Pour toute information complémentaire sur le traitement des données, la Déléguée à la Protection des Données (DPD) peut être contactée à **Déléguée à la Protection des Données** Service de l'informatique BP 4574, 98713 Papeete Courriel : dpo@informatique.gov.pf

La Commission nationale informatique et libertés (CNIL) peut être saisie si vous estimez que vos droits sur vos données ne sont pas respectés.

Pour plus d'information consultez le site internet de l'ARASS.